

BENEFICES DU VIAGER OCCUPÉ

- **Jouissance de son bien immobilier jusqu'au décès**
- **50% d'augmentation de ses revenus grâce à la Rente viagère**
- **150% d'augmentation de son patrimoine financier grâce au bouquet**
- **Donation de son vivant**
- **Protection du conjoint grâce à la réversion de la rente**
- **Diminution des charges de copropriétés**
- **Transfert des Taxes Foncières**
- **Diminution des Impôts**

TÉMOIGNAGES

“J’ai choisi de mettre mon appartement en viager pour pouvoir rester chez moi, quoi qu’il arrive. Grâce à la rente que je perçois tous les mois, je me sens rassurée. Je n’ai plus l’angoisse de ne pouvoir payer mes charges.”

Jeannine - 84 ans.

“Avec l’aide de Partenaire Viager, nous avons mis en place un viager sur notre appartement et nous en sommes très contents. Nos revenus ont augmenté et nous pouvons maintenant profiter pleinement de notre retraite et ne plus craindre la maladie.”

Marie - 72 ans et André - 75 ans.



01 87 20 66 66

Services et appels gratuits



LE VIAGER OCCUPÉ

PROFITEZ DE VOTRE BIEN
ET
AMÉLIOREZ VOTRE NIVEAU DE VIE

Bénéficiaire d'avantages:
Fiscaux - Economiques - Sociaux

www.partenaireviager.com

Partenaire Viager à vos côtés

Spécialiste des transactions immobilières auprès des seniors, Partenaire Viager est la référence du viager et de la Nue-propriété. Depuis sa création, Partenaire Viager s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses clients par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et conseils.



01 87 20 66 66

(Appel non surtaxé)

95 Rue de la République 92800 Puteaux La Défense

Email: contact@partenaireviager.com

RENTE GARANTIE A VIE

Seul ou en couple, il est de plus en plus difficile de:

- subvenir à ces besoins
- faire face aux différentes charges quotidiennes (charges de copropriété, assurance santé, etc...)
- Risque de la dépendance

Et les retraites n'augmentent pas depuis de nombreuses années. La **retraite moyenne** est de **1376€ par mois**.

Vous avez de la chance d'être propriétaire! 😊

Ce bien immobilier qui pour l'instant vous coûte très cher peut vous rapporter beaucoup.

Mettez votre bien en viager occupé

La vente en viager occupé consiste pour le propriétaire d'un bien immobilier à le céder tout en continuant à l'occuper. Le vendeur conserve toute sa vie le droit de l'habiter.

En mettant votre bien en viager, l'acquéreur devra vous verser un capital et une rente à vie.

- ✓ **Garantie à vie par un acte notarié**
- ✓ **Ajustable en fonction de vos souhaits**
- ✓ **Payable mensuellement ou trimestriellement**
- ✓ **Payable sur 1 ou 2 têtes**
- ✓ **Revalorisée**
- ✓ **Abattement fiscal important**

AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT

Lors de la signature devant **Notaire**, il est défini au contrat la répartition des charges courantes, des gros travaux, des taxes foncières...

1- ECONOMIES DES CHARGES DE SYNDIC

En général, **l'acquéreur doit prendre à sa charge** les honoraires de Syndic. **Cela représente environ 30% d'économies de charges**

2- ECONOMIES DES GROS TRAVAUX DE COPROPRIETE

En général, **l'Acquéreur doit payer les grosses réparations au sens de l'article 606 du Code Civil**, telles que:

- Travaux d'ascenseur
- Rénovation de la toiture
- Ravalement de façade
- Travaux dans les parties communes

Cela représente des sommes importantes.

3- ECONOMIES D'IMPÔTS

En général, **l'Acquéreur doit payer les Taxes Foncières** sur les propriétés bâties.

